

RÈGLEMENT RÉGATES AU CHRONOMÈTRE 2015 D'INVERNO SUL PO et COPPA ITALIA DE FOND
14-15 février 2015

Le règlement présent sera partie intégrante de l'Avis approuvée par le FIC

INDICATIONS ROUTIÈRES:

La Società Canottieri Esperia-Torino est situé en corso Moncalieri 2.

Les chariots et minibus (PAS LES VOITURES) peuvent garer dans la zone des Jardins Ginzburg, corso Moncalieri entre les Sociétés Amici del Fiume et Esperia-Torino, les seuls chariots en boulevard Virgilio dans la zone face les sociétés Cerea et Armida: les véhicules doivent stationner dans la zone spéciale (payant) à l'entrée du Parco del Valentino, ou près des autres Sociétés (Caprera, Eridano, Cus, Amici del Remo).

Les véhicules qui devront accéder en Viale Virgilio pour garer les chariots devront obligatoirement communiquer au CO (info@esperia-torino.it / tel 0118193013), avant les heures 12 du dimanche 15 février les plaques pour ne pas risquer en contraventions dont le CO ne répondra pas.

SECRETARIAT COMPÉTITIONS ET D'ACCREDITÉ:

Près de la Società Canottieri Esperia-Torino (tél. 0118193013), à l'étage premier, à la droite du salon.

PESEE DES BARREURS:

Près du Gymnase de l'Esperia-Torino (plan terrasse, du coté de l'appentis).

Samedi 14 février: pas prévu.

Dimanche 15 février: en il déroge au Code de Compétition, depuis 08,00 heures au 09,00 heures.

Les barreurs devront se présenter au poids avec le documente d'identité, en tricot et short ou autre vêtement de compétition, exclues sweat shorts, pull-over, calzemaglie, anoraks, k-way, etc.. Le lest doit être rendu intégral par le barreur même au Juge au ponton de la Società Canottieri Esperia-Torino à la fin de la propre compétition.

CONTRÔLE IDENTITÉ':

Pourra être effectué près des pontons d'embarquement, près de l'emplacement du Juge Marshall de pré-alignement ou tout de suite après l'arrivée au ponton des Juges près de la S. Canottieri Esperia-Torino. Les documents doivent être remis par les barreurs.

NUMÉROS DE COMPÉTITION:

Il se recommande la fixation du numéro avec la vis de sûreté. En zone départ sera présent un bateau à moteur pourvu d'outils, ruban adhésif et numéros de réserve. Les bateaux dépourvus de numéro ne pourront pas partir.

À chaque équipage, au-delà du numéro de compétition, sera remis un pectoral, que sera mis par le barreur ou par le prodriere et qu'il témoignera le numéro réel de départ en cas de perte du même.

Échanges de numéros seront signalés par radio à l'emplacement d'arrivée.

UTILISE DES PONTONS:

Comme souligné dans le plan, exposée au Secrétariat Compétitions, aux pontons d'embarquement et publiée sur www.canottaggio.org et www.canottaggiopiemonte.it, l'accès et l'abandon du champ de compétition peut arriver seulement par les pontons préposés. L'usage des pontons est finalisé au déroulement de la régates exclusivement; n'importe quel différente jouissance des pontons est interdite. L'accès sera autorisé par le GA ou par le COL et sera annoncé à la fin de l'inscription, dépendra de la séquence de numération et de la distance du ponton de la zone de départ; il faudra environ 30 minutes pour atteindre la passerelle (départ de l'Esperia/ Jardins Ginzburg).

Sur chaque ponton un responsable du Comité Organisateur, ou de la Société qui détient le ponton même, va vérifier que le bateau se conforme à l'heure du départ (pour éviter la congestion au point d'attente avant la passerelle) et que chaque bateau soit équipé avec un nombre bien fixé et à la poitrine; le responsable surveillera également les boules de l'arc et les lacets des chaussures. Les bateaux en départ du Cerea et de l'Armida ne peuvent pas traverser la zone de course mais il faut garder la rive gauche du fleuve, en colonne dans la voie réservée pour eux, pour atteindre la zone d'arrivée et pour remonter jusqu'au débout dans la voie réservée à la rive droite.

DÉPART :

Les bateaux doivent rejoindre la zone du départ en fonction de son temps de départ.

Les équipages atteindront la Passerelle, 20 minutes avant la course (derrière la piscine du Lido pour les courses de 4.000des benjamins et minimes et cadets). Ici le Juge Marshall (sur un canot à moteur) mettra en colonne les bateaux selon l'ordre de départ.

Après la Passerelle il est strictement interdit le dépassement; les bateaux doivent se mettre en file unique, avec prudence, sans quitter la voie de remontée, et rejoindre la station d'alignement ayant tourné après la boa.

En phase d'alignement respecter la ligne, signalée par deux épis de boas.

- numéros impairs sur l'orographique gauche, vers le Starter

- numéros pair vers le centre du fleuve.

Le départ, au bateau arrêté, viendra à la cadence de 20 secondes avec pause de 2 minutes entre chaque spécialité, au moins 50 m avant de la ligne de relief des temps signalé avec 2 boas rouges avec drapeau, sub type. Les équipages en retard seront arrêtés par le Juge et partiront à la fin des courses avec l'application de la pénalité prévue. Les équipages qui se retirent sur le parcours ou se renversent dans l'eau doivent communiquer leur retrait à l'emplacement de l'arrivée par les sauveteurs ou par la société d'abordage ou au Juge plus proche.

Pour motifs évidents de sûreté déclenchements, chauffage ou preuves de départ ne sont pas admises dans la zone d'alignement. Lors de la remontée est strictement interdite la sortie de la voie. Les techniciens des sociétés sont invités d'informer correctement leurs athlètes à cet égard.

En cas de transgression une Pénalité sera assignée pour infractions aux règles du trafic, voire Pénalité.

PARCOUR :

Il est obligatoire le passage sous les arcades prévues des ponts, comme exposé par schéma en accrédité, soit en remontée qu'en compétition.

LES ÉQUIPAGES EN COMPÉTITION NE PEUVENT PAS PASSER DANS LES ARCADES CÔTÉ DROIT (OROGRAFICO) DE TOUS LES PONTS RÉSERVÉS À LA REMONTÉE, PEINE LA DISQUALIFICATION . Il est faite tassativement défense de traverser le champ de régates pendant le déroulement de la manifestation, faite sauf l'autorisation éventuellement accordée par le GA préposé, bateau à moteur n. 9, dans la courbe devant les club Cerea et Armida.

DÉPASSEMENTS ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIALES :

Comme spécifié par l'art. 7 de l'all.G du code des Régates. En particulier les dépassements sont interdits en proximité d'un obstacle (ponts qui sont signalés 100 m. à mont par boas orange ou rouquine); en ce cas le bateau qui va dépasser devra ralentir et attendre que le pont ait été dépassé par le bateau qui le précède.

REMONTÉE APRÈS LA COMPÉTITION :

Au terme de la compétition il est interdit s'approcher du pont à la vallée de l'Esperia ainsi que stationner dans la zone de l'arrivée; les bateaux, en suivant les indications des employés du Comité Organisateur, doivent tout de suite leur canaliser dans le couloir de remontée, indiquée sur le plan, pour remonter avec la précaution due en tenant la droite orographique du fleuve.

PÉNALITÉ':

Quand les mesures les plus graves ne seront pas adoptées, prévu par le Code de Compétition, le Jury sanctionnera les pénalités suivantes de temps, cumulables, à s'ajouter au temps employé dans le parcours:

Pour retard limité à l'embarquement: 5 "

infractions légères aux règles du trafic et usage des appontements: 5 "

retard à l'appel du Marshall ou du Starter: 10 "

obstacle au dépassement: léger 20 ", significatif 40 "

abordage Léger: 60 "

DISTRIBUTIONS DES PRIX : La distribution des prix arrivera selon indications fournies en accrédité (30 minutes après le dernière arrive, soit le samedi que le dimanche).

Le Président du Comité Organisateur et Responsable pour le Secrétariat D'organisation et pour la Sûreté
Antonella Cordero